Maison Familiale Rurale LE VILLAGE
Centre de Formation d'Apprentis
Etablissement privé sous contrat du Ministère de l'Agriculture

St André le Gaz, le 29 juin 2023

Nos Réf : OT467

RENTREE DES ELEVES de 3ème Enseignement agricole groupe A
Lundi 11 Septembre 2023 à 09h00

Madame, Monsieur,

La rentrée est fixée au **Lundi 11 Septembre 2023 à 09h00**. Nous vous accueillerons avec votre enfant pour **une réunion de parents**.

Quelques informations :

1) Nous vous remettons ci-joint deux plannings des sessions prévues à la Maison Familiale et en entreprise. L'un vous est destiné, l'autre est à remettre au maître de stage, dès réception de ce courrier.

2) **La convention de stage** vous sera envoyée **à réception de la fiche de renseignements maitre de stage** (à télécharger sur le site, rubrique formation).
Nous vous rappelons que votre enfant ne doit pas se rendre en entreprise avant la rentrée scolaire.
Les dates des stages sont à convenir avec le maître de stage en fonction du planning remis (par exemple : de septembre à décembre).
AUCUN STAGE NE PEUT COMMENCER SANS RETOUR A LA MFR DE LA CONVENTION SIGNEE.

3) **Elève de moins de 14 ans** à la rentrée :

L'article L4153-1 du code du travail précise que les élèves de quatrième ou de troisième, quel que soit leur âge, peuvent effectuer **leur séquence d'observation** :
- Chez leurs parents chefs d'entreprise
- Des associations
- Des administrations
- Des établissements publics ou des collectivités territoriales.

Ceci est valable jusqu'au jour de l'anniversaire de votre enfant. A partir de cette date, une convention de stage en entreprise sera établie.

4) **Les horaires à la MFR** :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09H00 - 18H30	08H00 - 18H30	08H00 - 18H30	08H00 - 18H30	08H00 - 16H00

Ces horaires comprennent l'étude **obligatoire** de 17H30 à 18H30. Une dérogation peut être demandée, par les parents, pour une sortie à 17H15. Le formulaire sera remis sur demande, **uniquement le jour de la rentrée**.

5) En cas d'oubli **exceptionnel** de draps, il vous sera facturé par semaine un kit complet de draps à 5 €.

6) **Financier** :

Le jour de la rentrée, nous vous demandons **un deuxième acompte sur la scolarité de 150 €** par chèque à l'ordre de la MFR Le Village ou par espèces.

Nous vous informons que vous avez la possibilité de payer la totalité de l'année scolaire le jour de la rentrée. Dans ce cas une remise de 3 % vous est accordée. Dans ce cas précis, vous devrez apporter la somme de :

Pensionnaire	Demi-pensionnaire
2 107,19 €	**1 470,43 €**

7) **La carte Pass'région** : commandez gratuitement votre carte Pass'Région 2023/2024 **sur le site suivant :** https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm , rubrique « commande » (filière 12).
Vous pouvez le faire à partir d'un ordinateur ou à partir de votre téléphone portable à la même adresse en téléchargeant l'application.
Elle vous permet de bénéficier de nombreuses réductions sur la culture, abonnement au sport, aide au financement au BAFA ou au permis de conduire.

Si vous aviez déjà un Pass'Région en 2022/2023 au nom d'un autre établissement, vous n'avez rien à faire. La Région vous enverra une nouvelle carte portant le nom de la MFR Le Village à la même adresse que votre ancienne carte.

L'élève devra avoir sa carte le jour de la rentrée.

8) **En résumé, votre enfant doit se présenter à la MFR le jour de la rentrée avec :**
- **L'ensemble des fournitures**
- **Le chèque d'acompte de rentrée de 150€ ou le chèque de la totalité (montant noté ci-dessus)**
- **La convention de stage signée**
- **Le bulletin de notes du 3ème trimestre de l'année 2022-2023**
- **La carte Pass'Region**

9) **Le certificat de scolarité** sera remis à votre enfant la semaine de la rentrée.

10) Nous vous demandons de bien vouloir nous signaler par écrit toutes modifications (déménagement, séparation, numéro de téléphone, changement de régime, etc. …).

11) **La Maison Familiale sera fermée du Vendredi 28 Juillet 2023 au Lundi 21 Août 2023 inclus.**

Ces informations seront sur le site de la MFR Le Village, rubrique activités/agenda.

Nous vous souhaitons un bon été et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Xavier WALLE
Directeur

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
LE VILLAGE - SAINT ANDRE LE GAZ

3e Enseignement Agricole
Année 2023/2024

LISTE DE FOURNITURES

- 1 porte-vue, 20 pages
- 1 cahier 21 x 29.7, grands carreaux, 100 pages
- 1 protège cahier 21 x 29.7, transparent
- 6 grands cahiers 24 x 32, grands carreaux, 96 pages
- 1 classeur 4 anneaux, format A4
- 1 porte-mine 0,7 mm ou 1 crayon de papier
- 1 compas (maped)
- 1 équerre 45° } Flexibles de préférence
- 1 règle 30 cm } Flexibles de préférence
- 1 rapporteur } Flexibles de préférence
- 1 gomme blanche de dessin
- Stylos rouge, vert, bleu, noir
- 1 correcteur
- 1 boite de crayons de couleur + feutres
- 1 pochette de surligneurs, mines larges
- 1 bâton de colle (à renouveler tout au long de l'année)
- Pochettes transparentes perforées
- 1 paquet de 12 intercalaires pour classeur A4
- 2 paquets de 100 feuilles doubles, grand format, grands carreaux, perforées
- 2 paquets de 100 feuilles simples, grand format, grands carreaux, perforées
- 1 calculatrice type CASIO FX Collège
- 1 paire de ciseaux
- 1 rouleau de scotch
- 1 clé USB mini 2 GO
- 1 gourde

L'ensemble des fournitures doit être apporté le jour de la rentrée. Les élèves devront être en possession de leur matériel tout au long de l'année (réapprovisionner selon les besoins). **Ne pas apporter toutes les feuilles : garnir le classeur.**

⇒ Il n'est pas demandé de matériel professionnel

TROUSSEAU

Pour l'internat - obligatoire	Pour le sport
• 1 **pyjama** (**obligatoire**) • 1 drap housse pour lit 1 personne • 1 housse de couette de dimension 140 x 200 • 1 taie d'oreiller dimension 65 x 65 • Vêtements de rechange • Nécessaire de toilette (serviette, savon …) • 1 paire de pantoufles • 1 sac pour le linge sale • ⚠ Déo spray interdit	• 1 short • 1 survêtement • 1 paire de baskets pour l'extérieur • 1 paire de baskets propres pour le gymnase • Affaires de rechange

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Formation par alternance

3ème A

Année scolaire 2023 - 2024

M.F.R. **Stage en entreprise** **Vacances/Jour férié**

Août 2023	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024
01 M	01 V	01 D	01 Me	01 V	01 L	01 J	01 V	01 L	01 Me	01 S	01 L
02 Me	02 S	02 L	02 J	02 S	02 M	02 V	02 S	02 M	02 J	02 D	02 M
03 J	03 D	03 M	03 V	03 D	03 Me	03 S	03 D	03 Me	03 V	03 L	03 Me
04 V	04 L	04 Me	04 S	04 L	04 J	04 D	04 L	04 J	04 S	04 M	04 J
05 S	05 M	05 J	05 D	05 M	05 V	05 L	05 M	05 V	05 D	05 Me	05 V
06 D	06 Me	06 V	06 L	06 Me	06 S	06 M	06 Me	06 S	06 L	06 J	06 S
07 L	07 J	07 S	07 M	07 J	07 D	07 Me	07 J	07 D	07 M	07 V	07 D
08 M	08 V	08 D	08 Me	08 V	08 L	08 J	08 V	08 L	08 Me	08 S	08 L
09 Me	09 S	09 L	09 J	09 S	09 M	09 V	09 S	09 M	09 J	09 D	09 M
10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 Me	10 S	10 D	10 Me	10 V	10 L	10 Me
11 V	11 L	11 Me	11 S	11 L	11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 Me	12 V
13 D	13 Me	13 V	13 L	13 Me	13 S	13 M	13 Me	13 S	13 L	13 J	13 S
14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 Me	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 V	15 D	15 Me	15 V	15 L	15 J	15 V	15 L	15 Me	15 S	15 L
16 Me	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 Me	17 S	17 D	17 Me	17 V	17 L	17 Me
18 V	18 L	18 Me	18 S	18 L	18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 Me	19 V
20 D	20 Me	20 V	20 L	20 Me	20 S	20 M	20 Me	20 S	20 L	20 J	20 S
21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 Me	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 V	22 D	22 Me	22 V	22 L	22 J	22 V	22 L	22 Me	22 S	22 L
23 Me	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 Me	24 S	24 D	24 Me	24 V	24 L	24 Me
25 V	25 L	25 Me	25 S	25 L	25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 Me	26 V
27 D	27 Me	27 V	27 L	27 Me	27 S	27 M	27 Me	27 S	27 L	27 J	27 S
28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 Me	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M	29 V	29 D	29 Me	29 V	29 L	29 J	29 V	29 L	29 Me	29 S	29 L
30 Me	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M		30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 J		31 M		31 D	31 Me		31 D		31 V		31 Me

09/06/23 - 11:36:22